



LA DYNAMIQUE DE LA MÉTHANISATION EN FRANCE. FREINS ET MOTEURS AU DÉVELOPPEMENT

par Marie Verney¹

Les procédés de méthanisation et le biogaz sont connus depuis plus d'un siècle. Toutefois, il faut attendre l'après-guerre pour voir se développer les premiers méthaniseurs artisanaux en Europe. C'est ensuite dans les années 80 que l'industrie et les stations d'épuration vont commencer à utiliser la méthanisation comme procédé de dépollution et de production d'énergie.

La dynamique actuelle a vu le jour en 2006 avec la mise en place de tarifs d'achats réglementés pour les installations produisant de l'électricité à partir du biogaz, suivie de différentes mesures et plans incitatifs : révision des tarifs d'achats à l'électricité et création de tarifs pour le biométhane, Grenelle de l'environnement, plan EMAA, Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte ... Le parc biogaz essentiellement constitué d'installations de stockage de déchets et des stations d'épuration des eaux usées et industrielles s'est diversifié avec l'apparition d'installations à la ferme et territoriale. Ces dernières sont portées par une diversité d'acteurs (industriels, agriculteurs, collectivités ...) pour traiter les matières du territoire.

En décembre 2015, le parc raccordé au réseau électrique comprenait 421 installations pour 365 MW, dont environ 210 installations à la ferme. Depuis 3 ans, 40 à 50 nouvelles installations sortent de terre.

Contrairement à l'Allemagne voisine, la France a souhaité dès le départ développer une filière méthanisation à partir d'effluents d'élevage et de déchets. Les gisements sont importants puisqu'ils représentent 56 TWh/an de biogaz mobilisable en 2030 d'après l'Ademe. La France s'est fixée des objectifs en conséquence dans son Plan National pour les Energies Renouvelables avec 520 MWélec à l'horizon 2018 et 625 MWélec pour 2020. La méthanisation est au cœur du plan EMAA, pour Energie Méthanisation Autonomie Azote, porté par les ministères de l'agriculture et de l'énergie qui se fixe un objectif de 1000 installations agricoles pour 2020. La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte fixe des objectifs pour le biométhane, qui devra représenter 10% de la consommation de gaz en 2030. La filière attend la sortie de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour consolider ces différents objectifs.

Sur le terrain, les premières installations pionnières défrichent la voie et s'adaptent.

Du côté de la réglementation, la méthanisation agricole a maintenant un cadre, avec des rubriques ICPE dédiées. Les projets sont complexes et longs à monter pour une filière à l'interface

¹ Chargée de mission juridique à l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) - Club Biogaz. Master 2 Droit international et européen de l'environnement à l'Université d'Aix-Marseille, elle suit particulièrement la veille réglementaire, la veille des appels à projets et assure l'animation de Groupes de travail sur le BioGNV et le Biométhane injecté.

entre déchets, énergie et agriculture. Mais des initiatives sont mises en œuvre pour faciliter et simplifier le montage des projets.

Côté procédé, la majorité des sites français sont en voie liquide continue, procédé éprouvé en Allemagne sur plusieurs milliers de sites. Cependant la transposition n'est pas toujours évidente avec des intrants qui varient au cours du temps, et globalement plus pailleux. Les premiers sites ont fait face à de l'usure prématurée et de la casse d'équipements. Des procédés nouveaux d'incorporations et de digestion sont proposés pour s'adapter aux particularités françaises.

Côté économique, la rentabilité des installations repose sur les subventions à l'investissement et le tarif d'achat pour l'énergie. Le modèle français s'est révélé plus complexe que celui des pays voisins, et les premières installations ont rencontré des difficultés financières. L'électricité produite est plus chère que celle des autres énergies renouvelables électriques, il faudrait donc que le modèle économique puisse aussi reposer sur les autres atouts de la méthanisation (gestion déchets, production de matières fertilisantes, carburant, chaleur ...). Il faudra un véritable développement de la filière, avec des volumes suffisants, pour espérer faire baisser les coûts.

La filière méthanisation agricole est une filière jeune qui se structure et cherche ses modèles. Son potentiel important, et ses atouts d'économie circulaire, lui accorde une place de choix au sein des énergies renouvelables. Elle évolue en permanence avec des pistes d'innovation (biométhane porté, injection centralisée de biométhane produit sur plusieurs sites ...) et un encadrement qui se dessine au fur et à mesure (utilisation des cultures, développement des CIVEs, normalisation des digestats, évolutions en cours sur mécanismes de soutien).